RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DU GARD

Commune de LANUEJOLS

MAIRIE DE LANUEJOLS
30750

Téléphone: 04 67 82 70 83
Fax: 04 67 82 73 90
E.mail:
mairielanuejols@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUEJOLS DU 19 Juin 2020

Présents : Manon ALTOUNIAN, Virginie BOYNE, Géraldine CARTAYRADE, Evelyne FURSTOSS PASTORE, Marie-Paule GERACE CORBON,
Stéphane GERMAIN, Hervé MONTEILS, François TEISSIER,
Géraldine TRONG, Alexandre VIGNE,

avec la participation de Sylvie BOYER-CAUSSE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols)

Absent excusé
Mathieu EVESQUE

ORDRE DU JOUR

1 - Délibérations de demande de subventions pour le projet médiathèque

2 - Délibérations de mise en place d'un CET (Compte Epargne Temps)

3 - Délibérations de désignation de contribuables pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

4 - Délibérations de modification de la participation financière à la garderie complémentaire

5 - Embauche de Véronique GARCIA pour l'été 2020 à la cuisine

6 - Délibérations pour les marchés de Voirie (A), Aménagement de la place (B) et Lotissement (C)

7 - Délégations

8 - Préparation des futurs budgets communaux

9 - Questions diverses

COMPTE RENDU

Début du CM à 20h30
Fin à 23h50.

1 - Délibérations de demande de subventions pour le projet médiathèque

Ce projet a été initié lors du précédent mandat et confié à Nathalie Bertot. Pour la préparation du dossier, Martin Delord avait sollicité Mme Anne-Laure Garrigue, architecte installée au Vigan.
Des subventions pourront être sollicitées : DRAC : 30 %, Région Occitanie : 15 %, Département : 40 %, les 15 % restants à la charge de la commune.
Une modification du temps de travail pour l'animation de la médiathèque sera nécessaire. Nous pourrions bénéficier d'une subvention de la DRAC pour augmenter le temps d'ouverture (80% du salaire de l'employé). Actuellement la bibliothèque fonctionne sur le temps de permanence de la Poste.
Ces délibérations ont déjà été proposées en 2019 mais la demande de travaux n'a pas abouti faute d'éléments déposés par l'architecte.
Les problématiques suivantes ont été soulevées :
- la communication difficile avec l'architecte ;
- l'estimation de l'architecte pour le mobilier d'équipement ;
- le plan proposé avec réduction de l'espace des archives communales ;
- la nécessité d'une superficie de 100 m² pour l'obtention des subventions ;
- l'absence de climatisation ;
- la délocalisation de la buanderie ;
- la prévision de l'entretien de l'espace médiathèque ;
- le remplacement de l'agent lors des vacances.

Solutions proposées :
- chiffrer le projet en prenant en compte les coûts supplémentaires travaux et de fonctionnement
- rencontrer l'architecte pour savoir si elle souhaite poursuivre le projet.
Remarques :
Contacter l'architecte au plus tôt (Evelyne Furstoss-Pastore et Marie-Paule Corbon, vont organiser cette rencontre).

2 – Délibérations sur le CET (Compte Epargne Temps) :

Le CET concerne les salariés de la commune. Il permet de cumuler les RTT et les congés avec possibilité de report sur les années suivantes ou de capitaliser avec un maximum de 70 jours pour la retraite. Il sera soumis à l'avis du comité technique du Centre Départemental de Gestion des Personnels Territoriaux.

VOTE : La délibération est votée à l'unanimité.

3 - Délibération de désignation de contribuables pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Elle a pour mission de donner son avis suite aux modifications des locaux d'habitation réalisées par propriétaires, de réviser les valeurs locatives, de déterminer les nouveaux paramètres d'évaluation (secteurs, tarifs, coefficients de localisation).
Voir : www.collectivités-locales.gouv.fr
Cette commission est constituée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission (Alexandre Vigne, suppléant Evelyne Furstoss-Pastore) ;
- pour les communes de moins de 2 000 habitants : une liste de 24 personnes désignées doit être constituée, la Direction Générale des Finances Publiques se chargeant de retenir dans cette liste 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.
Pour constituer cette liste nous avons essayé d'avoir la meilleure représentativité de la population : élus, commerçants, retraités, agriculteurs, résidents permanents, résidents secondaires, représentation géographique de la commune…
Remarques : la liste a été constituée, discutée et sera proposée au Centre des Impôts (voir liste en annexe 1).

4 – Garderie complémentaire (période de confinement)

La garderie complémentaire fonctionne en période scolaire de 7h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h00.La participation des familles s'élevait à 150 € pour 2019-2020. Compte tenu de la période de confinement il est proposé de réduire cette participation à 100€ au lieu de 150 € pour l'année 2020.
VOTE : La délibération est votée à l'unanimité.

5 - Embauche de Véronique GARCIA pour l'été 2020 à la cuisine

Délibérations de principe pour renouveler un CDD pour Mme Véronique GARCIA pour quelques heures complémentaires et Mr Gérard SALTET pour le remplacement de Mme Aurélia MAILLE, durant la période des congés, à la cuisine communale.

VOTE : La délibération est votée à l'unanimité.

6 - Délibérations pour les marchés d'entretien de la voirie, l'aménagement de la place et le lotissement communal

A - Marchés pour l'entretien de la voirie :
Une rencontre a eu lieu le 5 Juin 2020 en présence d'Olivier ARNAL, géomètre expert, d'Hervé MONTEILS, François TEISSIER et d'Alexandre VIGNE.
Un dossier d'appel d'offres est à réaliser pour un « marché à bons de commande » avec les critères suivants : prix, notions techniques, délais d'intervention, impact environnemental, retraitement des déchets, engagement « Zéro-Phyto », conditions sociales de l'entreprise.
Ce marché à bon de commande pourra être renouvelé 3 ans avec prévision d'un montant minimal (25 000€/an) et un plafond (200 000€/an).
Une présentation par Alexandre VIGNE a été faite de la liste des travaux, non exhaustive. Cela permettra de remettre en état les chemins de la commune et rues du village et des hameaux.

Il faudra envisager un marché à part pour la réfection des rues de Lanuéjols qu'il faudra reporter après la rénovation de la Place, pour une harmonisation du style et pour des raisons budgétaires. Dans l'attente, il sera nécessaire, dans le cadre du marché à bons de commande, de réparer provisoirement les rues, les réparations seront dirigées en priorité sur ce qui est abimé afin d'éviter une plus grande dégradation.
Proposition de lancer un appel d'offres pour un marché à bons de commande.
VOTE : 1 abstention – 9 approbations – la proposition est adoptée.

B - Aménagement de la place – Ordre du jour modifié
Alexandre Vigne a rencontré ce jour l'architecte Gilles Amphoux, Il présente 4 versions pour le réaménagement de la place et pour prendre en compte les remarques faites par la population, lors des deux consultations des 10 mai et 18 août 2019.
Les quatre versions proposées comprennent des variantes comme :
- conservation de l'arbre en surélévation ceint d'un mur ;
- réduction de la superficie du jardin d'enfants ;
- déplacement de la fontaine en place haute ;
- création d'une terrasse bois avec pergola ;
- création d'un coin « jeunes » avec gradins.

Les croquis présentés (consultables en mairie) ne paraissent pas satisfaisants au CM aussi il est convenu de retenir :
- la conservation de l'arbre avec gradins ;
- le maintien de la fontaine comme prévu sur le projet initial ;
- la création du coin « jeunes » avec gradins mais sans pergola ;
- la réduction du jardin d'enfants (170m2) avec accès par la place haute au lieu du passage véhicules.

Il sera demandé à Gilles Amphoux de retravailler le projet avec les requêtes ci-dessus.

Suite à ce conseil municipal et aux remarques communiquées à Gilles Amphoux, il nous a fait part de deux nouvelles propositions.
Consultés par mail avec photos des deux croquis, le choix de Conseillers municipaux s'est porté sur le projet dont l'esquisse est jointe en annexe (2).

Un travail d'études doit être fait par un ingénieur concernant l'écoulement des eaux pluviales dans le cas de crue décennale. Il conviendrait de redimensionner le caniveau sur la route de Meyrueis au carrefour des Mazes, cela nécessite une réunion avec les services du département.

Pour que les travaux puissent démarrer fin septembre 2020, il faut pouvoir lancer l'appel d'offres durant l'été. Proposition est faite de délibérer sur cette proposition.
VOTE : La proposition est votée à l'unanimité.

C – Lotissement
Concernant la viabilisation de la 1ère tranche du futur lotissement (5 terrains), il manque la proposition commerciale d'ENEDIS pour clôturer le dossier. Néanmoins une estimation a été faite pour le budget prévisionnel à 45 000 €.
Il est prévu de solliciter ENEDIS pour le déplacement et l'enfouissement de la ligne moyenne tension. Le SMEG a été sollicité pour participer au financement des travaux.
Il est prévu la mise en place d'un panneau publicitaire sur l'emplacement du lotissement.
Remarques :
La mairie a été contactée par 2 personnes intéressées.

Proposition est faite de lancer l'appel d'offres pour pouvoir commencer les travaux d'aménagement à l'automne.

VOTE : La délibération est votée à l'unanimité.

7 - Délégations :

7-1 Délégation pour la mise en place de la commission « Circuits-courts » : Manon ALTOUNIAN et Evelyne FURSTOSS-PASTORE, pour commencer le travail d'organisation de cette commission.

7-2 Gestion des Ordures Ménagères : le lavage des conteneurs sur le secteur des Causses aura lieu entre le 6 et le 10 juillet par la ComCom. Un seul nettoyage par an est fait par la COMCOM et ne concerne que les conteneurs, le nettoyage de l'environnement des conteneurs relève de chaque commune et est effectué par les employés communaux.
Cette question revient à la commission environnement : Géraldine TRONG.

7-3 Délégation à la Gestion des Données (informatique) RGPD : François TEISSIER.

8 - Préparation des futurs budgets communaux

Compte tenu de la situation liée à la COVID 19, le budget 2020 n'a pas pu être voté en début de mandat. L'état a repoussé la date au 31 juillet pour les communes. Afin d'informer les nouveaux Conseillers municipaux et leur permettre d'exercer leur mission pour le vote du budget qui aura lieu lors du CM du 24 juillet prochain, un diaporama de présentation a été préparé et a servi de support à ce moment de formation interne. Voir diaporama en Annexe 3.

9 - Questions diverses

9-1 Festivités d'été : le point est fait par Evelyne Furstoss-Pastore,

- Seuls les 2 marchés d'été sont maintenus : le 14 juillet avec une animation de marionnettes et le 10 août avec une animation burlesque, mais sans les repas ;
- À ce jour, le Comité des Fêtes n'a pas rendu son avis concernant la fête votive ;
- Les animations et spectacles des Chemins de Tolérance peuvent être maintenus : Mime le 7 août, Conférence d'Alain Bellet, Café-Histoire le 8 août (prévue initialement à la Mouline, elle aura lieu à Lanuéjols) et le 14 août : lecture-théâtre ;
- Le 29 août, en fin de journée : apéritif de la nouvelle équipe municipale offert à la population, avec l'orchestre « les Bonbons Swingeurs » ;
- Le programme de la saison d'automne avec « Demain dès l'Aube » va être travaillé (sous réserve) avec la Fête des jeunes, le RamDam, un spectacle de Gospel, le spectacle de Noël pour les enfants et le Marché de Noël.

Un affichage pour tous ces événements sera fait sur le site internet de la commune avec le programme complet.

9-2 Bulletins municipaux : Une version papier est élaborée tous les 2 ans par Virginie BOYNE. Il est à l'étude pour l'avenir. L'utilité d'un bulletin annuel pour les personnes âgées est prise en compte.

9-3 Vote des Taux d'imposition :
3 taxes sont à voter : CFE, Taxes sur le bâti et Taxes sur le non bâti,
A Lanuéjols, ce taux est dans la moyenne supérieure et inchangé, (voir tableau en Annexe 4).
Proposition de continuer dans la politique des mandats précédents de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

VOTE : La délibération est votée à l'unanimité.

9-4 Location de tables et chaises :
Un forfait de location est en vigueur : forfait de 20€ pour la location de tables et chaises (de 1 à 100). Il y a 3 à 5 demandes par an. Un échange entre communes se fait gracieusement. Une demande a été faite pour un tarif préférentiel pour une demande inférieure à 20 chaises.
Soumission au vote pour la modification du tarif actuel.

VOTE : Rejet de la proposition est votée à la majorité.

9-5 Recouvrement des loyers impayés pour les gîtes gérés par la commune et effectué par le centre des impôts. Délégation au maire pour engager des poursuites.

VOTE : La délibération est votée à l'unanimité

9-6 Impayés de cantine : Une famille sur la commune n'a pas honoré les frais de cantine scolaire. Une première rencontre avait eu lieu avec Martin Delord, un échelonnement avait été proposé, mais est resté sans effet. Après concertation, il est prévu de convoquer à nouveau la famille, de contacter le service social du DASEN 30 *(en fait seulement compétent pour le collège, c'est l'assistante sociale de secteur du Centre Intercommunal d'Action Sociale qui sera contactée, pour une aide possible à la demande de la famille).*
Sylvie CAUSSE, secrétaire de mairie, a contacté le percepteur et aucun retour n'a été fait. Un nouveau contact sera pris par le maire pour recevoir cette famille.

9-7 info L-OCCAL pour l'aide aux entreprises : dans le cadre de la crise COVID 19 la Région OCCITANIE a mis en place une aide et la COMCOM a abondé de 2 €/habitant. Deux types d'aides sont mises en place :
1 - Volet Trésorerie : *favoriser le redémarrage de l'activité des entreprises par des aides à la trésorerie (loyers, ressources humaines spécifiques, besoins en fonds de roulement…) par des avances remboursables.*
2 - Volet Investissement : *accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires par des subventions permettant d'anticiper les demandes de réassurance des clientèles par des aménagements appropriés : équipements pour l'adaptation de l'accueil et des zones de paiement, pour permettre la distanciation physique entre les salariés et les clients, aménagement de plans de circulation sécurisés dans les établissements, adaptation des espaces collectifs et vestiaires, sanitaires dédiés au personnel, matériels de désinfection…*

Bénéficiaires *: Pour le Tourisme : personnes physiques et morales, Micro entreprises, TPE, PME touristiques, Associations touristiques et du tourisme social et solidaire, Communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques et culturels d'intérêt local qui assurent plus de 50% de leurs recettes annuelles. Pour le Commerce et l'artisanat de proximité : personnes physiques et morales Micro entreprises et TPE.*

Montants *Volet 1 : Redémarrage de l'activité des entreprises par des aides à la trésorerie, taux d'aide 50 % maximum : pour les commerces, l'artisanat, et les structures touristiques de 0 à 3 ETP permanents : aide plafonnée à* ***10 K€****, pour les commerces, l'artisanat, les porteurs publics et parapublics d'équipements touristiques et les entreprises touristiques de 4 ETP et plus permanents : aide plafonnée à* ***25 K€****. Plancher de l'aide :* ***2 000 €****.*

Volet 2 : Accompagner les investissements pour la mise en œuvre de mesures sanitaires : Taux d'aide ***70 % maximum*** *(non cumulable avec le Pass Rebond) pour les commerces et artisans de proximité : aide plafonnée à* ***2 K€, p****our les structures touristiques : aide plafonnée à* ***20 K€.*** *Plancher de l'aide : aide proportionnelle minimale de 250 €. Les taxis pourront faire l'objet d'une aide forfaitaire de 150€ par véhicule pour les aménagements de séparation en Plexiglass, support de gel hydro alcoolique…Pourront être prises en compte les dépenses engagées à compter du 14 mars 2020.*

Pour plus d'information voir le site :
www.laregion.fr › L-OCCAL-un-fonds-unique-pour-le-tourisme-le-co...

Pour aider les entreprises de notre commune Stéphane GERMAIN s'est proposé comme personne ressource.

9-8 SFR : Passage de la 3G en 4G prévu entre Juillet et Novembre 2020. *(En fait ces travaux commenceront fin juillet et seront la cause des perturbations sur le réseau mobile durant plusieurs semaines jusqu'à début août).*

9-10 Informations ONF : Jean-Denis LOUYRIAC, est disposé à faire connaître le domaine forestier de la commune aux membres du CM et lors de sa rencontre avec le maire il a présenté le bilan annuel de son service. Annexe 5.

9-11 La COMCOM Causses-Aigoual-Cévennes-Terres Solidaires : Une réunion s'est tenue le 17 juin en présence de Martin DELORD et d'Alexandre VIGNE en attendant l'installation de la nouvelle équipe après le deuxième tour de scrutin du 28 juin prochain.
Une question a fait débat, c'est celle du vote du montant de la taxe des ordures ménagères pour pouvoir assumer les charges correspondantes, compte tenu de l'augmentation unilatérale décidée par Suez, concessionnaire du Centre d'enfouissement de Bellegarde. La ComCom devra dépenser environ 100 000 € supplémentaires, ce qui implique de fait une augmentation du taux, en attendant de pouvoir trouver d'autres solutions sur un terme plus long. Pour information : l'augmentation du taux a été votée par les membres de la ComCom avec 9 voix pour, 3 contre et 13 abstentions.

9-12 Pose de panneaux d'interdiction de passage : Claude TEISSIER a demandé la pose de panneaux d'interdiction de passage sur les chemins lui appartenant sur le Causse. Suite au passage de véhicules à moteur (quads, motos), le terrain n'est plus comptabilisé comme parcelle agricole ce qui lui fait perdre des subventions. Un devis de panneaux, sur support bois (estimation : 350 €/ les 2), est à l'étude. Proposition de mise en place des panneaux d'interdiction de circuler pour les véhicules à moteur.

VOTE : La délibération est votée à l'unanimité

Séance clôturée à 23h50

Le prochain conseil municipal se tiendra le 24 Juillet 2020 à partir de 20h30, au Foyer rural, à huis clos conformément aux mesures gouvernementales en vigueur.

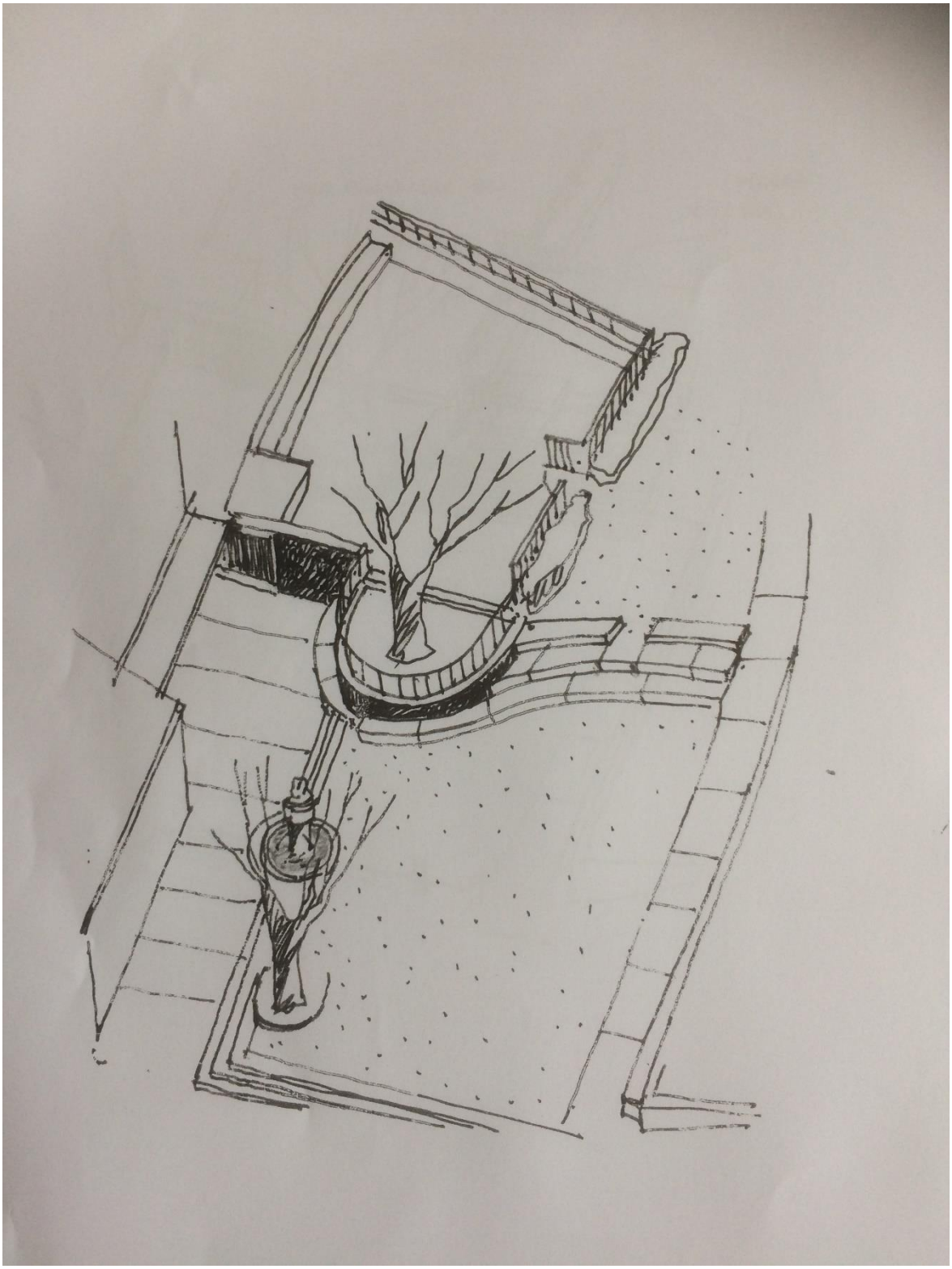

ANNEXE 2 Esquisse retenue par le CM pour le projet définitif de réaménagement de la Place de Lanuéjols